# **AGENDA JUSQU'EN JUILLET 2023**

#### Mars

**Samedi 18 mars :** Rendez-vous annuel pour l'opération Hauts-de-France propres - 9h30 cour de la mairie : nettoyage de la commune et verre de l'amitié - Commune

**Jeudi 23 mars :** Spectacle La Truelle (spectacle en itinérance de l'EJL) à la Salle Le Grand pré (20h30)

**Vendredi 24 mars :** Opération « La Grande lessive » Salle Le Grand Pré - Après les heures de classe - Ecole et APE

**Vendredi 24 mars :** (16h à 19h cour de la mairie) et Samedi 25 mars (10h à 12h) - Distribution des sacs jaunes et des sacs de déchets verts

**Samedi 25 mars :** Atelier de Pâques pour les enfants à la salle Le Grand Pré Création/Récréation : de 14h à 17h

#### **Avril**

Samedi 1<sup>er</sup> avril : Soirée « Choucroute » Salle Le Grand Pré (19h30) - Comité des fêtes Dimanche 9 avril : 10h45, cour de l'école : Chasse aux œufs pour les enfants de 1 à 11 ans Commune

Lundi 10 avril : 10h clairière route de Compiègne : Tir à l'oiseau - Compagnie d'Arc de Jonquières

Dimanche 16 avril : Rando-culture dans Jonquières de 9h30 à 12h30 - Marche de 9 à 10 km avec des
haltes culturelles - Théâtre du Petit Jardin

#### Mai

**Lundi 8 mai :** Cérémonie commémorative : Rendez-vous devant la mairie à 10h45 Commune

**9 au 17 mai :** Exposition prêtée par l'OSARC sur les JO 2024 - Salle Le Grand Pré Commune

**Vendredi 26 mai :** Fête des Voisins - Place des Tilleuls (à partir de 19h) Commune

#### Juin

**Samedi 3 juin :** Journée de l'Amitié - Salle «Le Grand Pré » -Thème : le cartonnage Création/Récréation

Mercredi 14 juin : Pique-Nique des enfants le midi au City stade - Comité des Fêtes Vendredi 30 juin : Fête de l'école - Ecole et APE (Association des Parents d'Elèves)

#### Juillet

**Samedi 1**er juillet : Jonquières en Fête - Espace Le Grand Pré (à partir de 15h)

Commune

**Jeudi 13 juillet :** Retraite aux flambeaux - RV rue des Ecoliers derrière la mairie - 21h30 Commune

**Vendredi 14 juillet :** Fête Nationale - Rassemblement à la mairie 10h45 Cérémonie au monument et verre de l'amitié Commune

#### Mentions légales

Directeur de la publication : JC CHIREUX - Rédaction Service communication - 18 rue de l'Archerie - 60680 Jonquières Illustrations : conseillers, associations. Paru en mars 2023

site: mairie-de-jonquieres-60.fr - f https://facebook.com/mairiedejonquieres/



# Bulletin de Mars 2023

# LE MOT DU MAIRE

Chères Jonquièroises, chers Jonquièrois.

Après une interruption de deux ans, une cérémonie des «Vœux du maire» s'est déroulée le 4 janvier 2023 devant un public d'environ 150 personnes. La soirée a commencé par une visualisation originale de la commune "Vue du ciel" suivie de la présentation par l'équipe municipale de quelques chiffres et des réalisations communales pendant ces 2 années. Après les discours des personnalités présentes, nous avons continué les discussions auprès d'un buffet convivial.

Le Conseil municipal restera mobilisé avec les personnels communaux afin de préparer l'exercice budgétaire qui sera probablement plus compliqué que les années passées du fait de l'inflation galopante.

Pour 2023, nous continuerons nos investissements programmés : enfouissement des réseaux rue du Clos Moïse et rue du Vieux Moulin, tranche 2 de la rue de Varanval, changement de la chaudière de la salle Le Grand Pré, installation de luminaires LED dans les salles de classe de l'école, installation de 9 caméras de vidéo surveillance sur l'ensemble du village. Nous solliciterons en 2023 des subventions notamment pour terminer les travaux d'enfouissement rue Saint Nicolas ou pour l'entretien de nos bâtiments communaux, en dirigeant nos investissements vers des systèmes d'économie d'énergie.

Ces différents projets et biens d'autres devront se faire dans le temps et sans précipitation.

Le Conseil municipal et moi-même sommes toujours à votre disposition.

Jean-Claude CHIREUX Maire de Jonquières

Bulletin de Mars 2023

#### HOMMAGE

a quittés. Madame Régine Holderic, bénévole

dévouée, ne comptant pas son temps au service des enfants qui l'adoraient, impulsait le goût de lire aux enfants à travers ses activités de lecture de contes et de bibliothécaire au sein de l'école.

Elle a créé la BCD de l'école (Bibliothèque Centre Documentation), mettant aux normes la classification des livres pour enfants et adultes.

Chaque lundi soir, elle accueillait les lecteurs adultes et savait les conseiller, voir même leur faire découvrir des auteurs contemporains de toutes origines grâce aux liens qu'elle entretenait avec le Bibliobus de l'Oise.

De grande culture, elle était une aide précieuse pour

Une grande amie de notre école des années 80 nous les enseignantes, son humour, sa gaîté, son talent pour trouver les mots justes, nous ont marquées.

> Parfois elle remettait aussi sur rail un élève parti au collège, en difficulté en anglais (un exemple parmi tant d'autres).

Très créative, elle participait avec d'autres habitants du village à un atelier de poterie chez la famille Canivet à Varanval. Elle habitait face à l'école, à l'heure de la retraite pour elle et son mari, elle a quitté Jonquières pour la petite ville d'Aubignan dans le Vaucluse.

Merci à cette belle personne, généreuse, bienveillante et discrète qui a pleinement contribué à l'éveil culturel de nombreux petits Jonquièrois.

Yvette Horudko et Chantal Vandenhole

Hauts-de-France

PROPRES

17, 18, 19 mars 2023

#### HAUTS DE FRANCE PROPRES

A Jonquières, cette opération régionale aura lieu le samedi 18 mars, rendezvous à tous les volontaires pour le ramassage annuel à 9h30, cour de la mairie : acte citoyen et découverte du territoire de la commune.

La mairie fournit du matériel adapté à la collecte des déchets qui se fait en respectant les règles de sécurité : les enfants accompagnés de leurs parents sont les bienvenus.

Un temps d'échanges au cours du verre de l'amitié clôturera cette matinée citoyenne.

### DISTRIBUTION DES SACS DE COLLECTES

Vendredi 24 mars : de 16h à 19h cour de la mairie Samedi 25 mars : de 10h à 12h cour de la mairie (Sacs jaunes de tri et sacs de déchets verts)

La reprise de la collecte de ces sacs en kraft reprendra le lundi 3 avril au petit matin.



#### **FLEURISSEMENT**

Le jury régional des Villages fleuris viendra cet été à sont préconisées. De même il est fortement conseillé fleurissement et d'environnement.

Une réunion d'information s'est tenue près d'Amiens au lycée du Paraclet pour informer les communes sur les conditions d'attribution de ce label, (3 fleurs **pour Jonquières)**. Une adjointe de la commune et un employé communal se sont rendus à cette matinée d'information, qui a permis de prendre connaissance de la nouvelle grille d évaluation. Cette dernière, très Faisons nôtre cette devise : « Fleurir c'est accueillir » exigeante, insiste sur le patrimoine végétal floral et arbustif mais aussi sur la gestion environnementale (biodiversité-gestion de l'eau) et la qualité de l'espace public (propreté-mobilier urbain).

La question de la sècheresse a été abordée par les représentants des communes, des solutions comme un paillage adapté ou le choix de vivaces peu gourmandes en eau

Jonquières pour évaluer la commune en matière de de lutter contre l'imperméabilisation des sols en consacrant de la surface à des trottoirs enherbés par exemple. Forts de ces conseils et orientations, nous nous inscrivons dans cette démarche de labellisation, aussi nous vous invitons à participer au fleurissement de notre village sur vos fenêtres et vos pieds de murs : votre participation est un gage de réussite pour conserver notre troisième fleur

NB - Le jury communal passera dans les rues du village, comme chaque année, pour la sélection des maisons fleuries, récompensées le 11 novembre. Vos

suggestions, conseils, propositions, sont les bienvenus.



# **LES ASSOCIATIONS VOUS PARLENT**

#### **COMITE DES FETES DE JONQUIERES**

10 décembre 2022 : 4ème manifestation organisée par le Comité des Fêtes : nous avons voulu innover en le prévoyant en semi-nocturne et à l'extérieur, devant l'école. Pour l'occasion la place avait été illuminée par Régis Bailly. Grâce au matériel et au soutien de la mairie et de l'ARC, avec l'aide de nombreux bénévoles, nous avons pu mettre en place les barnums individuels, avec éclairage pour chaque commerçant.



Par ce temps très froid, crêpes et chocolat chaud ont été les bienvenus pour réconforter les enfants venus rédiger et remettre leur lettre au Père Noël dans son stand, et prendre une photo avec lui pour les moins impressionnés.

Nous souhaitons que cette année 2023 nous apporte la joie de vous retrouver souvent lors des différentes manifestations que nous organiserons, la première étant une soirée choucroute le 1er avril (et ce n'est pas un poisson!). Nous espérons vous y voir nombreux.

## CRÉATION-RÉCRÉATION

L'association CREATION-RECREATION a tenu son assemblée générale le 11 février dernier et est répartie pour une année placée sous le signe de la créativité, de la convivialité et de la bonne humeur.

Si le cœur vous en dit venez nous rejoindre

Nous nous réunissons les • mercredis de 20h à 22h

• jeudis de 14h à 17h.

#### Voici quelques dates à retenir

- Le 25 mars de 14h à 17h un **ATELIER CREATIF** consacré aux enfants de 3 à 11 ans sur le thème de Pâques
- Le 3 juin de 9h30 à 17h30 une **JOURNÉE DE L'AMITIÉ** sur le thème du cartonnage

Prix de cette journée 25€ fournitures comprises

Pour plus de renseignements ou d'informations vous pouvez contacter Nathalie au 06 85 41 08 30 ou Sylvie au 06 75 12 35 63

# THÉÂTRE DU PETIT JARDIN

Quoi de neuf pour 2023 ? Nous sommes actuellement en train de préparer le nouveau planning d'animations de l'association. Au programme une soirée/repas avec animation en avril prochain, une sortie natur'arts, un escape game, une représentation théâtrale. L'association participera à Jonquières en fête en juillet prochain et au Téléthon 2023.

Nous espérons que vous viendrez nombreuses et nombreux!

## **COMPAGNIE D'ARC DE JONQUIÈRES**

La compagnie d'arc de Jonquières tient à remercier les du championnat de l'Oise en salle. Jonquièrois de leur participation à notre traditionnel Dans cette compétition catégorie calendrier.

Nous sommes également heureux de vous faire partager les résultats de la saison hivernale qui s'est terminée la semaine dernière.

Dans un premier temps, un résultat marquant de l'année : Anne Claire BEAUVAIS remporte la 1ère place du bouquet provincial dans sa catégorie. Elle est d'ailleurs arrivée 5 du championnat de France beursault à Gagny (93). Elle est arrivée 3ème

Bulletin de Mars 2023

U18 Antoine DEZEROS s'est classé

Les archers de la Compagnie ont participé à pas moins de 12 compétitions cet hiver. Les archers de l'équipe 1 en tir beursault (50 m) se sont également qualifiés pour la petite finale de la coupe d'hiver du groupe 1.

Nous vous donnons rendez-vous le lundi de Pâgues 10 avril pour notre traditionnel tir à l'oiseau.



Bulletin de Mars 2023

# AIDE A LA RECHERCHE D'EMPLOIS

JONQUIÈRES a renouvelé, via l'ARC, la convention passée avec monsieur JEAN-PIERRE BRILLANT, en tant que « Référent insertion professionnelle ».

Monsieur BRILLANT vous recevra tous les mercredis matin à partir de 9 heures en mairie de Jonquières.

Pour information JONQUIERES compte environ 20 demandeurs d'emploi.



#### **HABITAT RENOVE**



C'est un service public qui vous guide dans vos projets d'amélioration de votre logement, chauffage, plomberie, couverture etc.

Des spécialistes sont là pour vous aider dans tous les domaines tant matériel, que juridiques et aides financières.

Nous vous proposons d'organiser une réunion sur Jonquières avec ce partenaire. Nous souhaitons savoir si vous êtes intéressés et nous vous demandons de nous envoyer un mail à la mairie : contact@jonquieres60.fr

# ATELIER INFORMATIQUE CYBER-BASE



Nous avons mis en place un service d'accompagnement informatique par l'intermédiaire de CYBER-BASE, de l'ARC, et ce tous les 15 jours à la mairie.

Cet accompagnement est mis à votre disposition pour vous initier aux nouvelles technologies.

En effet, nous avons besoin de l'informatique de plus en plus dans nos démarches administratives. Nous joignons à l'intérieur de notre journal, un questionnaire relatif à ces ateliers, nous vous remercions de bien vouloir faire retour pour ceux qui le souhaitent. Bien entendu, nous attendons vos commentaires.

Merci pour votre collaboration.

# QUELQUES RAPPELS DE CIVISME POUR LE BIEN VIVRE À JONQUIÈRES



- Il est rappelé que la divagation des chiens errants dans le village est interdite et dangereuse. Nous constatons des nuisances, déjections, aboiements intempestifs. Nous vous rappelons que ces désordres sont passibles d'une contravention.
- Nous vous rappelons qu'il est bien entendu interdit de voler des végétaux dans la commune et dans les plates bandes des particuliers.

Nous sommes dans un village charmant, il est vraiment dommage de devoir faire le « gendarme ».

# **TROPHÉES DE LA RÉUSSITE 2023**

#### Appel à candidatures

Dès à présent, nous faisons appel à vous pour les Trophées 2023 qui récompenseront les bons résultats aux examens, les performances sportives ou les actions de solidarité des jeunes et des adultes, obtenus au cours de l'année 2023. La cérémonie rassemble les lauréats des 4 communes, Armancourt, Jaux, Jonquières et Le Meux au cours d'un moment de rencontre festive et conviviale.

Alors, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de notre mairie. Cette année, la cérémonie de remise des trophées aura lieu à la salle des fêtes Yvon Dupain de Le Meux, le **VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023 à 19h**.



# L'EAU : UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE

Cette campagne de marquage des avaloirs à l'aide de pochoirs dans les rues de la commune comme dans celles d'autres communes de l'ARC, tend à sensibiliser la population à ne plus jeter de déchets solides ou liquides dans ces grilles d'évacuation, qui, au final, pollueront nos rivières et nos mers. Les eaux pluviales ne sont pas dirigées vers les stations d'épuration contrairement aux eaux usées et acheminent donc mégots, papiers, canettes, autres produits chimiques vers les cours d'eau d'où ce message



# AMÈNAGEMENT TRAVAUX GESTION DES BOIS

Les travaux, effectués sous la responsabilité de l'ARCBA, du renforcement de la canalisation d'eau potable située rue de la Montelle entre la rue de la Clé des Champs et le réservoir de Jonquières sont maintenant terminés.

La Pyrade a causé de vastes dégâts dans les bordures de buis dans le Jeu d'Arc, provoquant leur dépérissement malgré trois années de traitement...

En concertation avec la Compagnie d'Arc et son Capitaine, les buis ont été arrachés avec un apport de 30 tonnes de terre végétale qui a été étalée dans l'enclos du jeu en attendant son engazonnement de printemps.

Ces travaux ont été réalisés par le personnel du GIPE (Groupe d'Intervention Pour l'Environnement : association utilisée par 7

communes) et les 2 agents techniques de la commune, Grégory et Théo, qui ont mis en pratique l'utilisation du nouveau tracteur équipé de sa fourche et son godet avec beaucoup d'application. (Voir photos)

Sous la maîtrise d'ouvrage du SEZEO (Syndicat des Energies Zones Est de l'Oise), les travaux d'enfouissement

des réseaux BT, EP, FT (ADSL), et Fibre (SFR) ont commencé depuis le 17 février rue du Clos Moïse, rue du Vieux Moulin, rue de la Montelle, Chemin des Près Roy. Chaque riverain a été contacté par courrier par

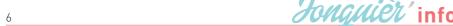
l'Entreprise INEO pour définir en commun la reprise des différents branchements en souterrain.

Nous sommes conscients que ces travaux génèrent des désagréments dans votre environnement. Nous vous demandons de bien vouloir nous en excuser et, au cas où, de nous faire part de vos contraintes.

Nous vous informons que l'aménagement de la voirie rue de Varanval (2ème tranche : entre les ruelles du Grand Pré et du Clos Lamarre) prévu pour 2023, débutera dans la 2ème quinzaine du mois d'avril par la pose d'une canalisation pour la reprise des eaux pluviales.







# UN PEU D'HISTOIRE

#### LE CONSEIL MUNICIPAL DE JONQUIÈRES SOUS LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE (1848-1851)

Après cinquante ans de régime autoritaire, la monarchie constitutionnelle s'écroule au printemps 1848. À Paris, trois journées révolutionnaires (22 - 24 février 1848) renversent la Monarchie de Juillet, instaurée en France en 1830. Louis-Philippe abdique en faveur de son petit-fils «Louis-Philippe II». Cependant l'Assemblée nationale, quoique prête, de prime abord, à l'accepter comme roi, change d'avis, et suit l'opinion publique, décidant de proclamer la Deuxième République.

Néanmoins, la situation dans les campagnes est préoccupante depuis plusieurs années. En 1845, la récolte de pommes de terre a été mauvaise car un champignon, le phytophtora, pourrit le tubercule. Depuis la longue période de sécheresse de l'été 1846 : l'élevage a souffert du déficit en fourrage, alors que de fortes pluies, ont amoindri la récolte de céréales. Les prix montent rapidement, comme celui du pain, base de l'alimentation populaire, d'autre part la consommation de viande est en baisse en ce temps de difficultés financières pour les ménages.

Alors que le 2 mars 1848, le Gouvernement Provisoire instaure le suffrage universel, le Conseil Municipal de Jonquières réunit extraordinairement sous la Présidence du Maire, proclame : « Rallions nous donc au Gouvernement provisoire de la République afin de lui donner la force nécessaire pour assurer l'ordre à l'intérieur et sa dignité à l'extérieur. Par tous ces motifs nous arriverons à une République sage qui maintiendra la liberté. »

Cependant, il faut régler les affaires courantes : le 2 juillet le Conseil est invité à délibérer sur le choix d'un instituteur communal en remplacement du citoyen Pierre Nicolas Létrillard décédé. Parmi les 10 instituteurs qui ont été reçus, par le Maire et par M. le Curé Deligny, le choix s'est arrêté sur Levasseur Julien. La première question qui se pose, est de lui trouver un logement. Monsieur le Curé propose de lui louer le Presbytère communal, attendu qu'il en est aussi propriétaire.

Le décret du 3 juillet 1848 ordonne le renouvellement intégral de tous les conseils municipaux. Pour voter, il faut avoir 21 ans et être domicilié depuis au moins six mois dans la commune. Pour être élu conseiller, il faut avoir 25 ans et être domicilié dans la commune ou, à défaut, y payer des impôts. Le maire et l'adjoint ne sont plus nommés par le préfet mais choisis par le conseil municipal et pris en son sein. Le 4 novembre 1848, la Constitution de la Seconde République est promulguée : le pouvoir législatif est exercé par une Assemblée et le pouvoir exécutif par un président élu au suffrage universel. Louis-Napoléon Bonaparte prête serment comme président de la République le 20 décembre 1848.

À Jonquières, le 17 septembre, 12 Conseillers municipaux sont élus par suite d'Elections Générales. De Muyssart est maire et Gambier Antoine adjoint.

Le premier budget pour 1849 concernera principalement: le salaire du garde champêtre, les frais liés à l'instruction primaire (salaire de l'instituteur, équipement de l'école) et l'entretien des chemins vicinaux. Pour réaliser ces dépenses le Conseil devra utiliser : 2 journées de prestation en nature pour chaque assujetti de la commune et 5 centimes spéciaux additionnels. Afin de diminuer les dépenses, le Maire propose de réduire le nombre de chemins vicinaux en les déclassifiant en chemins ruraux et en ramenant à 4 mètres de largeur le Chemin de Montplaisir à Jonquières.

Nom & Prénom	Âge	Profession	Nbre de
	(ans)		voix
CARLUY Casimir	40	cultivateur	78
CARLUY Baptiste Nicolas	50	cultivateur	73
LECAT Pierre Antoine	48	cultivateur	72
BÈGUE Charles Joseph	47	horloger	60
BOUCHER Jean Baptiste	47	cultivateur	58
LAVIELLE Frédéric	39	cultivateur	55
BLONDELLE Casimir	42	cultivateur	53
GAMBIER Antoine	52	géomètre	43
SANNIER Jean Baptiste	36	manouvrier	43
LESUEUR Isidore	48	boulanger	37
MUYSSART Auguste César	72	propriétaire	33
COMMELIN Jean François	45	briquetier	33

M. le Sous-préfet engage le Conseil Municipal à créer des ressources pour la Commune : droits de concession dans le cimetière ; droits d'adjudication des notaires ou autres passés dans la Maison Commune ; ventes des boues et immondices des rues de la commune ; droits sur les dépôts illicites et par toutes autres ressources qu'il serait possible de créer...

Le Maire propose la construction d'un bâtiment pour la pompe à incendie, le Conseil est favorable car ce bâtiment pourrait être divisé en 2 parties, l'une servant de logement pour la pompe, et l'autre pour le Corps de Garde. Le vote du budget est à la charge des membres du Conseil Municipal avec l'avis prépondérant, des propriétaires les plus imposés, présents à la séance : Dumont Antoine, Gallois Louis, Jourdain Jean-Pierre, Jourdain Zacharie, Jourdain Louis-François, Barblu Charles, Carluy Ambroise, Campion François, Devaux Jean-Louis, Martin Jean-François (charron), Carluy Jean-Louis, Bove Athanase, Gaudechard Jean-Baptiste, Bourdon Nicolas, Lavielle Jean-Baptiste, Hesdigneul - Comte de Béthune.

En 1850, le Maire expose au Conseil qu'il serait nécessaire de faire un règlement pour le parcours et la vaine pâture des bestiaux réunis en troupeau commun et appartenant à plusieurs propriétaires ou fermiers afin d'éviter les désagréments qui surviennent entre propriétaires.

Le 23 juin, le Sous-préfet ordonne à la Commune de faire construire **une Maison d'Ecole**, dans les conditions exigées par la Loi sur l'Instruction Publique. De plus, il souligne que la Commune est propriétaire d'une parcelle de terrain située au Marais d'en Bas (63 ares), tenant d'un côté au Chemin de Remy au Meux, d'autre côté à M. de Muyssart et à la mare, et d'un bout par angle au Chemin de Rucourt à la dite propriété, où également est établi un **Jeu d'Arc** et est louée à une partie **des indigents**. Ce terrain est d'une grande ressource par son but d'occuper une partie des habitants au développement du **Jeu d'Arc** et d'un assez bon produit par son rapport pour les malheureux, ce qui décide le Conseil de ne pas disposer de ce terrain pour subvenir aux dépenses.

Le 19 septembre une proposition adressée à M. le Sous-préfet par laquelle Monsieur Le Curé propose de céder sa maison à la Commune, comme **Presbytère Communal**, pour qu'il soit construit une **Maison d'Ecole** et une **Mairie**. Cette proposition est rejetée, par un scrutin à bulletins secrets. De même, Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des plans et des devis établis par l'architecte de l'Arrondissement de Compiègne, et après délibération a reconnu que la Commune est tout à fait dans l'impossibilité de pouvoir s'occuper en ce moment de la construction de la **Maison d'Ecole**, vu la gêne dans laquelle se trouvent tous les habitants par la vente de leurs produits agricoles qui sont à trop bas prix. En conséquence, le Conseil décide qu'une **souscription volontaire** sera faite dans la commune pour réparer **la Salle d'Ecole** existante pour la rendre saine et salubre.

De Muyssart démissionne de ses fonctions le 1er février 1851 : «trop âgé». Il avait été maire en 1806, puis avait démissionné en 1832 pour redevenir maire de 1837 à 1851. Le 16 février, Casimir Carluy est élu, adjoint au maire, par 8 voix, auparavant Baptiste Carluy avait été élu maire avec 9 voix. Baptiste Carluy fait part au Conseil de la lettre de relance par laquelle le Sous-préfet lui recommande de s'occuper de la construction de la **Maison d'Ecole** en faisant connaître que les ressources de l'Etat tendent à être supprimées d'ici quelques mois.

Le 2 décembre 1852, Louis-Napoléon est acclamé Empereur sous le nom de Napoléon III, ainsi le Second Empire, succède à l'éphémère Seconde République.



